

VILLE D'INGERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

Séance du 16 septembre 2025

Mardi 16 septembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle multifonctionnelle à la mairie d'Ingersheim pour une séance ordinaire sous la présidence de Madame Denise STOECKLE, Maire.

Puis, elle aborde l'ordre du jour.

PRESENT(E)S : Mme Denise STOECKLE, Maire, M. Jean-Marc BETTINGER, Premier Maire Adjoint, Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe, M. Guy BAUER, Maire Adjoint, M. Christophe STOECKLE, Maire Adjoint (à partir du point n°2), Mme Gina ALTER, Maire Adjointe, Mme Suzanne GERBER, Conseillère, MM. Régis HENNEQUIN, Michel ERDINGER, Conseillers, Mme Eliane DUSSEL, Conseillère, MM. Pierre FUCHS, Bruno STEPHAN, Philippe LAURENT, Conseillers, Mmes Dominique BAUMANN-FUCHY, Marie-Eve WITTNER, Conseillères, M. Joël ONTANI, Conseiller, Mmes Pascale BOHN, Caroline OBERLE, Conseillères -

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mme Marie-Madeleine ESCHBACH, Maire Adjointe, M. Christophe STOECKLE, Maire Adjoint (durant le point n°1), M. Pascal FLEITH, Conseiller, M. Rémi WESSANG, Conseiller, M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller, M. Christophe MAIER, Conseiller, Mme Christelle BIEGEL, Conseillère -

ABSENT(E)S : Mmes Christine MEYER – WITT, Vanessa FLIEG, Conseillères -

PROCURATIONS : Mme Marie-Madeleine ESCHBACH, Maire Adjointe, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER, Premier Maire Adjoint, M. Pascal FLEITH, Conseiller, donne procuration à Mme Eliane DUSSEL, Conseillère, M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller, donne procuration à M. Pierre FUCHS, Conseiller, M. Christophe MAIER, Conseiller, donne procuration à Mme Gina ALTER, Maire Adjointe, Mme Christelle BIEGEL, Conseillère, donne procuration à Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe -

--ooOoo--

Ordre du jour :

➤ *Ouverture de séance*

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation de l'étude préalable à l'évolution du PLU par l'ADAUHR
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025
4. Comptes-rendus sur la délégation du Conseil municipal au Maire

➤ *Affaires financières*

5. Attribution des marchés de travaux pour la construction de la salle polyvalente
6. Avenants au marché de restructuration de la Mairie avec mise en accessibilité et création d'une salle multifonctionnelle
7. Décision modificative au budget principal & modification d'une autorisation de programme
8. Demande de garantie d'emprunt
9. Aide aux Maires bâtisseurs

➤ *Affaires courantes*

10. Prolongation du bail précaire pour le stockage de bois de peuplier
11. Modification du règlement des jardins communaux
12. Prolongation de la convention entre la ville et l'association l'écho de la Fecht pour 3 années
13. Adhésion au Relais Petite Enfance de Colmar
14. Plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération

➤ *Affaires du personnel*

15. Création d'un poste au tableau des effectifs

• **Divers**

--ooOoo--

1°) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : 63/2025

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

En application de l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner son secrétaire.

Suite à l'exposé de Madame Denise STOECKLE, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Laure LAPLAGNE, DGS, en qualité de secrétaire de séance.

2°) PRESENTATION DE L'ETUDE PREALABLE A L'EVOLUTION DU PLU PAR L'ADAUHR : 64/2025

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

La Commune a missionné l'ADAUHR pour faire une étude préalable à l'évolution du PLU qu'il faudra engager prochainement pour se mettre en conformité avec la révision du SCOT et la loi climat.

Suite à l'exposé de Monsieur Raymond PRAT, chargé d'études à l'ADAUHR et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **PREND ACTE.**

3°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025 : 63/2025

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2025 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est précisé qu'une faute de frappe a été détectée dans les points divers. Il convient de lire « M. ERDINGER, Conseiller municipal » et non « Maire Adjoint ». Il est ensuite soumis à approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2025.

4°) COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE : 66/2025

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- MANUTAN – Achat d'un pupitre de conférence avec 2 micros pour la mairie pour un montant de 626,00€ HT,
- FOURNI BUREAU – Achat de mobilier complémentaire pour les bureaux de la mairie pour un montant de 3 283,80€ HT,

- FOURNI BUREAU – Achat de mobilier complémentaire la salle du conseil municipal de la mairie pour un montant de 483,80€ HT,
- BODET – Dépose et repose de l'horloge électronique à l'ancienne mairie pour un montant de 2 109,00€ HT,
- BODET – Réparation de l'horloge électronique à l'ancienne mairie pour un montant de 2 151,00€ HT,
- PEINTURE SCHMIDT – Peinture dans la classe de CP/CE1 de l'école Pasteur pour un montant de 4 020,88€ HT,
- BROSSERIE LECLER – Achat de pièces pour la balayeuse Mathieu pour un montant de 1 039,78€ HT,
- BILZ – Réparation des gouttières à la résidence Jeanne d'Arc pour un montant de 1 030,00€ HT,
- MENUISERIE ZIMMERMANN – Installation de volets battants en bois à l'ancienne mairie pour un montant de 3 640,00€ HT,
- ROWASTORES – Installation de stores aux fenêtres de la mairie pour un montant de 6 497,06€ HT,
- BERGER LEVRAULT – Achat d'un ordinateur fixe pour le poste de l'accueil pour un montant de 1 489,00€ HT,
- BETTINGER – Pose d'une main courante à la mairie pour un montant de 5 416,00€ HT,
- VERVER EXPORT – Achat de plantations pour l'automne 2025 pour un montant de 1 636,00€ HT,
- Les jardins du Pflixbourg - Achat de plantations pour l'automne 2025 pour un montant de 2 625,00€ HT,
- BOHN FLORENT - Achat de plantations pour l'automne 2025 pour un montant de 838,80€ HT,
- PONTIGGIA – Remplacement d'un mat de candélabre au 23 rue des Trois-Epis pour un montant de 1 745,00€ HT,
- BAB'S MULTISERVICE – Travaux complémentaires concernant la rénovation des WC publics à la plaine de jeux des Etangs pour un montant de 3 675,90€ HT,
- ESPACE PRO'TECH – Achat de chaussures de sécurité pour les agents pour un montant de 605,00€ HT,
- IDVERDE – Travaux de plantations supplémentaires dans la cour de l'école maternelle Fecht pour un montant de 899,06€ HT,
- COLMARIENNE DES EAUX – Sectionnement du branchement d'eau existant au 1 rue du stade pour un montant de 2 592,31€ HT,
- EUGENE SIGNALISATION – Divers marquage au sol pour un montant de 4 036,00€ HT,

- ECLATEC – Remplacement des platines de candélabres pour un montant de 1 536,20€ HT,

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Par arrêté municipal Mme la Maire a créé une régie d'avance le 21/08/2025

8° - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

DELIVRANCE DES CONCESSIONS/COLUMBARIUM	DUREE
KLINGELSCHMIDT Bernard (QB R7 T6)	30 ans
WALTER ZIPPERT (Columbarium L4)	15 ans
SIEGWALTD-WERNERT (NCI R4 T3 et 4)	15 ans
LODWITZ (ACD QIV R2 T23 et 24)	30 ans
HIRSCHY (ACD QIV R 1 T4 et 5)	15 ans
BOHN (AC R1 T 171)	30 ans
THOMANN BERTHOT (ACD QIV R2 T 17 et 18)	15 ans

9° - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Une habitante d'Ingersheim a fait un don pour l'entretien du cimetière d'un montant de 500,00€.

15° - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire :

Date	Propriétaire	Acquéreur	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
30/06/2025	GUTH Martine	MARCHAND - MIGLIACCIO	Section 06	parcelles 372 – 373 374 - 388	Lieu-dit Trappenfel Rue de la Hardt	11,29	Uc Ua	Non Bâti	Ne préempte pas

Date	Propriétaire	Acquéreur	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
18/07/2025	SCI KAAN	M. KALKAN	Section 10	Parcelle 120	126, route de Colmar	5,44	UC	Bâti	Ne préempte pas
05/08/2025	THOMANN Claude	M. et Mme BETTINGER	Section 02	parcelle 71	10, rue des Trois-Epis	11,59	Ua	Bâti	Ne préempte pas
05/08/2025	TONNELET Franck	ZENITUDE COLMAR	Section 22	parcelle 160	18, quai de la Fecht	1 2542	UE Ni	Bâti	Ne préempte pas
12/08/2025	REYMANN Daniel et Christine	OTTENWAEELDER Joanne	Section 13	parcelle 56	34, rue de la Promenade	10.45	UC	Bâti	Ne préempte pas

Date	Propriétaire	Acquéreur	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
12/08/2025	ESCHBACH Jean Marie Léon et Joelle Isabelle	Nexity IR programmes esprit village Est	Section 06	parcelle 227	Lieu-dit Trappenfel	25,72	Aa	Non Bâti	Ne préempte pas
13/08/2025	LUCAS Thiebaut	ZENITUDE COLMAR	Section 22	parcelle 160	Quai de la Fecht	125.42	Ue	Bâti	Ne préempte pas
25/08/2025	MULAK Georges	TREIBER Arnaud HAFFNER Morgane	Section 4	parcelle 57	6, rue de la Tuilerie	2,80	Ua	Bâti	Ne préempte pas
03/09/2025	BOZARDIC Ali MERCAN Hanim	METZGER David	Section 04	parcelle 71	3, rue de la Tuilerie	2 ,44	Ua	Bâti	Ne préempte pas
09/09/2025	SARMASIK Ferat	BLAISE Amélie	Section 11	parcelle 956	33, route d'Eguisheim	5.72	Uc	Bâti	Ne préempte pas
11/09/2025	GUTH Martine	EL IDRISSE - GHARIANI	Section 6	parcelles 375 -376- 377-378- 379-380	Lieu-dit Trappenfeld rue de la Hardt	20,31	Uc Aa	Non Bâti	Ne préempte pas

5°) ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE : 67/2025

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

La Commune d'Ingersheim a décidé de construire une nouvelle salle polyvalente.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, une consultation selon la "procédure adaptée" avec négociation a été lancée le 23 juillet 2025.

A l'issue du délai de mise en concurrence, à savoir le 22 août 2025 à 18 h 00, 94 plis ont été réceptionnés. L'allotissement du marché comporte 27 lots.

Pour les lots 08 et 24, aucune offre n'a été réceptionnée à l'issue de la consultation.

Pour ces 2 lots, il est recouru à l'article R 2122-2 du code de la commande publique qui permet de conclure un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Aussi à l'issue de la consultation et du recours à l'article R 2122-2 pour les lots 08 & 24, nous avons eu les offres suivantes :

Lot	Désignation	Prix HT APD	Offres reçues
01	Démolition	83 360,00 €	4
02	Désamiantage	14 250,00 €	5
03	Terrassement – voirie réseaux	310 495,00 €	4
04	Gros œuvre	442 430,00 €	5
05	Charpente bois	287 957,00 €	8
06	Toiture- étanchéité – zinguerie	300 726,00 €	5
07	Bardage métallique	201 388,00 €	3
08	Bardage brique	87 500,00 €	1
09	Menuiseries extérieures aluminium	167 579,00 €	4
10	Portes métalliques extérieures - serrureries	48 999,00 €	2
11	Echafaudage	21 120,00 €	5
12	Plâtrerie – isolation – faux-plafond	132 370,00 €	7
13	Chape	42 630,00 €	1
14	Electricité	260 000,00 €	3
15	CVS	406 800,00 €	7
16	Sols durs – carrelage et faïence	57 960,00 €	6
17	Sols souples collés	5 960,00 €	4
18	Parquet	42 800,00 €	1
19	Peinture intérieure et extérieure	33 000,00 €	6
20	Menuiserie intérieure bois – mobilier	133 895,50 €	4
21	Equipeement scénique – store	174 901,60 €	2
22	Elévateur	14 250,00 €	3
23	Office	74 500,00 €	4
24	Signalétique	13 500,00 €	1
25	Aménagement extérieur – paysage	283 320,00 €	3
26	Photovoltaïque	60 000,00 €	5
27	Nettoyage	10 000.00 €	1

Notre maître d'œuvre, l'agence Bleu Cube, s'est chargé d'analyser les offres.

A l'issue de cette analyse et de la 1^{ère} réunion de la commission technique qui s'est réunie le 8 septembre 2025, il est proposé :

- d'attribuer 2 lots :

17	Sols souples collés
23	Office

- de négocier les meilleures offres de 25 lots :

01	Démolition
02	Désamiantage
03	Terrassement – voirie réseaux
04	Gros œuvre
05	Charpente bois
06	Toiture- étanchéité – zinguerie
07	Bardage métallique
08	Bardage brique
09	Menuiseries extérieures aluminium
10	Portes métalliques ext. - serrureries
11	Echafaudage
12	Plâtrerie – isolation – faux-plafond
13	Chape
14	Electricité
15	CVS
16	Sols durs – carrelage et faïence
18	Parquet
19	Peinture intérieure et extérieure
20	Menuiserie intérieure bois – mobilier
21	Équipement scénique – store
22	Élévateur
24	Signalétique
25	Aménagement extérieur – paysage
26	Photovoltaïque
27	Nettoyage

La commission s'est réunie le 15 septembre 2025 pour donner son avis sur la proposition d'attribution des marchés.

Pour mémoire les critères sont les suivants :

- Prix des prestations pondéré 40 % (note de 40 sur 100 points)
- Valeur technique de l'offre pondérée 60 % (note de 60 sur 100 points)
 - ↳ A : Qualité technique des produits proposés : 15 points
 - ↳ B : Moyens humains et matériels affectés au chantier : 15 points
 - ↳ C : Méthodologie prévue pour l'exécution des travaux : 20 points
 - ↳ D : Gestion des déchets : 10 points

La commission propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses des entreprises détaillées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 3 516 256.76€ €HT, en incluant les options sur les lots :

- ⇒ Lot 21 - Equipement scénique : Occultation haut-jour : 3 175,52 € HT
- ⇒ Lot 21 - Equipement scénique : Patience motorisée d'avant-scène : 7 351,10€
- ⇒ Lot 21 - Equipement scénique : tribune libre dans salle : 4 227,26 €

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
01	Démolition	ARCHES DEMOLITION	34 400.00
02	Désamiantage	BATICHOC	9 450.00
03	Terrassement – voirie réseaux	GIAMBERINI & GUY	194 988.66
04	Gros œuvre	CLB	534 557.20
05	Charpente bois	ARKEDIA	338 504.15
06	Toiture- étanchéité – zinguerie	GALOPIN	194 144.82
07	Bardage métallique	GALOPIN	214 581.16
08	Bardage brique	FACADISOL	65 250.00
09	Menuiseries extérieures aluminium	HIRSTEL-HUGEL	190 000.00
10	Portes métalliques ext. - serrureries	BETTINGER	34 883.00
11	Echafaudage	FREGONESE & FILS	27 734.00
12	Plâtrerie – isolation – faux-plafond	SAS MARQUES	142 299.65
13	Chape	TECHNOCHAPE	42 870.00
14	Electricité	VONTHRON	256 555.95
15	CVS	STIHLE FRERES SAS	369 450.42
16	Sols durs – carrelage et faïence	MULTISOLS	60 125.00
17	Sols souples collés	MULTISOLS	4 095.00
18	Parquet	SINGER PARQUETS	60 000.00
19	Peinture intérieure et extérieure	LAMMER SAS	26 765.00
20	Menuiserie intérieure bois – mobilier	KLEINHENNY PIERRE SAS	140 018.40
21	Equipement scénique – store	HUSSON INTERNATIONAL	158 736.32
22	Elévateur	AEF	19 924.00
23	Office	AUDEBERT GRANDES CUISINES	53 130.15
24	Signalétique	ACCEASY	6 520.00
25	Aménagement extérieur – paysage	GIAMBERINI & GUY	285 508.30
26	Photovoltaïque	SOVEC ENERGIE	41 765.58
27	Nettoyage	VITRIPRO	10 000.00

Pour rappel, l'estimation du montant prévisionnel définitif des travaux, validée au stade de l'APD, était fixée à 3 701 691.10€ HT et les demandes supplémentaires en phase PRO, s'élèvent à 98 308,90 €HT, valeur juillet 2025, soit un total de 3 800 000.00 €HT

Le montant total des marchés proposés à l'attribution s'élève à 3 516 256.76 €HT, soit une différence de – 5.01% par rapport à l'APD.

Les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Suite à l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 Mars 2024 engageant les crédits nécessaires à l'opération ;

Vu la délibération du 16 octobre 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence Bleu Cube de Rixheim ;

Vu la délibération du 9 avril 2025 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'une liaison piétonne au parking Mairie pour un montant prévisionnel définitif de 3 701 691,10 €HT ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 18 juillet 2025 relatif à la construction de la salle polyvalente ;

Vu l'article R2122-2 du code de la commande publique ;

Vu la phase de négociation ;

Considérant le nombre d'offres reçues par lot ;

Considérant que l'analyse des candidatures et l'examen des offres a permis un classement des offres et une proposition d'attribution des marchés ;

Considérant la proposition de classement de la commission de sélection ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **ATTRIBUE** les lots aux soumissionnaires comme suit :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
01	Démolition	ARCHES DEMOLITION	34 400.00
02	Désamiantage	BATICHOC	9 450.00
03	Terrassement – voirie réseaux	GIAMBERINI & GUY	194 988.66
04	Gros œuvre	CLB	534 557.20
05	Charpente bois	ARKEDIA	338 504.15
06	Toiture- étanchéité – zinguerie	GALOPIN	194 144.82
07	Bardage métallique	GALOPIN	214 581.16
08	Bardage brique	FACADISOL	65 250.00
09	Menuiseries extérieures aluminium	HIRSTEL-HUGEL	190 000.00
10	Portes métalliques ext. - serrureries	BETTINGER	34 883.00
11	Echafaudage	FREGONESE & FILS	27 734.00
12	Plâtrerie – isolation – faux-plafond	SAS MARQUES	142 299.65
13	Chape	TECHNOCHAPE	42 870.00
14	Electricité	VONTHRON	256 555.95
15	CVS	STIHLE FRERES SAS	369 450.42
16	Sols durs – carrelage et faïence	MULTISOLS	60 125.00
17	Sols souples collés	MULTISOLS	4 095.00
18	Parquet	SINGER PARQUETS	60 000.00
19	Peinture intérieure et extérieure	LAMMER SAS	26 765.00
20	Menuiserie intérieure bois – mobilier	KLEINHENNY PIERRE SAS	140 018.40
21	Équipement scénique – store	HUSSON INTERNATIONAL	158 736.32
22	Élévateur	AEF	19 924.00
23	Office	AUDEBERT GRANDES CUISINES	53 130.15
24	Signalétique	ACCEASY	6 520.00
25	Aménagement extérieur – paysage	GIAMBERINI & GUY	285 508.30
26	Photovoltaïque	SOVEC ENERGIE	41 765.58
27	Nettoyage	VITRIPRO	10 000.00

6°) AVENANTS AU MARCHÉ DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE AVEC MISE EN ACCESSIBILITÉ ET CRÉATION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE : 68/2025

Rapporteur : Monsieur Christophe STOECKLE, Maire Adjoint

Dans le cadre de la finalisation des travaux de la Mairie, un certain nombre d'avenants sont encore à valider pour acter l'ensemble du chantier.

N° Lot	Entreprise	N° avenant	Montant HT marché + avenants antérieurs	Montant TTC marché + avenants antérieurs	Montant HT avenant	Montant TTC avenant	Nouveau montant HT marché	Nouveau montant TTC marché	% évol°
2	CLB	2	198 300.10	237 960.12	10 820.50	12 984.60	209 120.60	250 944.72	0.99
☞ Aléas de chantier (démolition cheminée, plancher, rebouchage trémie, calfeutrement solives, dévoiement EP...)									
4	RECK	1	42 888.70	51 466.44	2 782.00	3 338.40	45 670.70	54 804.84	6.49
☞ Trvx en déduction non réalisés (palier, échafaudage, bande solin...) - Trvx supp sur couverture et sur terrasse bois									
7	Bettinger	1	25 223.00	30 267.60	5 481.00	6 577.20	30 704.00	38 844.80	21.73
☞ Dde bureau de contrôle ajout barres de fenêtres + pr ventilation grenier : grilles à ventelles supp									
8	Werey	2	74 654,94	89 585,93	7106.77	8528.12	81 761,71	98 114.05	20.73
☞ Travaux supp suite dégâts plafond, install de contre cloisons									
9	Stutzmann	1	77 358.16	92 829.79	-16 098.25	-19 317.90	61 259.91	73 511.89	-20.81
☞ Moins-value notamment liée à la suppression du claustra									
10	Technochape	1	4 000.00	4 800.00	558.00	669.60	4 558.00	5 469.60	13.95
☞ Variante isolant sous chape en mousse									
12	Singer	1	58 866.60	70 639.92	1 533.60	1 840.32	60 400.20	72 480.24	2.61
Dégraissage et nettoyage des balustres de l'escalier en sus. En moins, bandes podotactiles									
14	Glatz	2	95 229.30	114 275.16	10 219.59	12 263.51	105 448.89	126 538.67	17.45
Gainage supp + radiateur supp, évier, extincteurs et patères en moins									
16	Schindler	1	27 000.00	32 400.00	820.00	984.00	27 820.00	33 384.00	3.04
☞ Contact à clé pour accès intérieur via ascenseur									

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés présentée au Conseil municipal par délibération N° 4 du 20/09/2023,

Après l'exposé de Monsieur Christophe STOECKLE, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** les avenants suivants :

N° Lot	Entreprise	N° avenant	Montant HT marché + avenants antérieurs	Montant TTC marché + avenants antérieurs	Montant HT avenant	Montant TTC avenant	Nouveau montant HT marché	Nouveau montant TTC marché	% évol°
2	CLB	2	198 300.10	237 960.12	10 820.50	12 984.60	209 120.60	250 944.72	0.99
☞ Aléas de chantier (démolition cheminée, plancher, rebouchage trémie, calfeutrement solives, dévoiement EP...)									
4	RECK	1	42 888.70	51 466.44	2 782.00	3 338.40	45 670.70	54 804.84	6.49
☞ Trvx en déduction non réalisés (palier, échafaudage, bande solin...) - Trvx supp sur couverture et sur terrasse bois									
7	Bettinger	1	25 223.00	30 267.60	5 481.00	6 577.20	30 704.00	38 844.80	21.73
☞ Dde bureau de contrôle ajout barres de fenêtres + pr ventilation grenier : grilles à ventelles supp									
8	Werey	2	74 654,94	89 585,93	7106.77	8528.12	81 761,71	98 114.05	20.73
Travaux supp suite dégâts plafond, install de contre cloisons									
9	Stutzmann	1	77 358.16	92 829.79	-16 098.25	-19 317.90	61 259.91	73 511.89	-20.81
☞ Moins-value notamment liée à la suppression du claustra									
10	Technochape	1	4 000.00	4 800.00	558.00	669.60	4 558.00	5 469.60	13.95

↳ Variante isolant sous chape en mousse									
12	Singer	1	58 866.60	70 639.92	1 533.60	1 840.32	60 400.20	72 480.24	2.61
Dégraissage et nettoyage des balustres de l'escalier en sus. En moins, bandes podotactiles									
14	Glatz	2	95 229.30	114 275.16	10 219.59	12 263.51	105 448.89	126 538.67	17.45
Gainage supp + radiateur supp, évier, extincteurs et patères en moins									
16	Schindler	1	27 000.00	32 400.00	820.00	984.00	27 820.00	33 384.00	3.04
↳ Contact à clé pour accès intérieur via ascenseur									

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, de l'application de la présente décision et l'autorise à signer tout document y afférant.

7°) DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL : 69/2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint

A la suite des avenants pris pour le chantier de la mairie et de l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL, il convient de prendre une décision modificative.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires sur le bâtiment de l'ancienne Mairie sont apparus après la pose de l'échafaudage et une vision de près de certaines pierres. Quelques aléas de chantier dans les travaux de la rue des Roses nécessitent également un réajustement des crédits. Des recettes nouvelles sont aussi à inscrire après obtention de subventions pour la cour de l'école (Région et AERM) et l'éclairage public (fond de concours de Colmar Agglomération).

Un virement de crédit doit aussi se faire pour alimenter le chapitre destiné aux études lancées par rapport au périscolaire et la Villa Fleck.

Enfin une annulation de taxe d'aménagement perçue en 2024 de 27 771.10€ nécessite un abondement du chapitre 10 en dépenses afin d'annuler la recette.

Par ailleurs, lors de sa séance du 1^{er} juin 2022, le conseil municipal a approuvé une procédure d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour l'opération de restructuration de la mairie.

Au vu des travaux engagés, il y a lieu de réviser le montant du programme qui était fixé à 1 500 000,00 € TTC, et ajuster la répartition des crédits de paiement.

Montant de l'AP :	1 500 000.00 € TTC
Révision 2 de l'AP :	70 000.00 € TTC
Montant total de l'AP révisée :	1 570 000.00 € TTC

Crédits de paiement antérieurs à 2025 :	642 450.18 € TTC
Reports 2024	667 549.82 € TTC
Crédits de paiement 2025 :	260 000.00 € TTC
Montant total des Crédits de paiement :	1 570 000.00 € TTC

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative au budget principal comme suit :

Désignation			Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Art.	Opération	Fonc°				
Investissement						
10226				27 771.10		
2031		4221		10 000.00		
2151		845		10 000.00		
21311	2203 Restructu. mairie	020		180 000.00		200 000.00
21318		312		20 000.00		
21312		211				50 000.00
	Aménagement					
2151	2308 rue des Roses	511		20 000.00		
21534	2307 Eclairage public	512				30 000.00
2313		01		12 228.90		
Totaux				280 000.00		280 000.00

- **APPROUVE** la révision du montant du programme pour l'opération de restructuration de la mairie comme suit :

Montant de l'AP : 1 500 000.00 € TTC
 Révision 2 de l'AP : 70 000.00 € TTC
Montant total de l'AP révisée : 1 570 000.00 € TTC

Crédits de paiement antérieurs à 2025 : 642 450.18 € TTC
 Reports 2024 : 667 549.82 € TTC
 Crédits de paiement 2025 : 260 000.00 € TTC
Montant total des Crédits de paiement : 1 570 000.00 € TTC

- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, de l'application des présentes décisions et l'autorise à signer tout document y afférant.

8°) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : 70/2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint

Dans le cadre du projet de construction de logements sociaux route de Colmar, le bailleur social NEOLIA sollicite la Commune pour lui octroyer une garantie d'emprunt. Ce prêt est également garanti à hauteur de 50 % par Colmar Agglomération.

L'opération de construction en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) se compose de 7 logements PLUS, 4 logements PLAI et 2 logements PLS, soit 13 biens pour un montant estimatif de 2 216 351€.

Le Conseil sera donc invité à accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 531 100,00 €uros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 172806 constitué de 7 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 765 550,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- ↳ La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- ↳ Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

Prêt CPLS - Complémentaire au prêt locatif social 2025

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	116 742 €
Durée :	40 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	1,11 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	3,51 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	192 293 €
Durée :	40 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	- 0,40 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	2,00 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Prêt PLAI foncier

Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	145 690 €
Durée :	80 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	0,43 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	2,83 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 2,4 % (livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt.

*Prêt PLS (Prêt locatif social) PLSDD 2024*Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	115 193 €
Durée :	40 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	1,11 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	3,51 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

*Prêt PLS Foncier PLSDD 2024*Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	101 433 €
Durée :	80 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	0,43 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	2,83 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

*Prêt PLUS (Prêt locatif à usage social)*Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	566 593 €
Durée :	40 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	3,00 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

*Prêt PLUS Foncier*Phase d'amortissement :

Montant du prêt :	293 156 €
Durée :	80 ans
Périodicité :	Annuelle
Index ¹ :	Taux du Livret A
Marge :	0,43 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat ² :	2,83 %
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 172806 en annexe signé entre : NEOLIA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1531100,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 172806 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 765550,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, de l'application des présentes décisions et l'autorise à signer tout document y afférant.

9°) AIDE AUX MAIRES BATISSEURS : 71/2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint

Un dispositif du Fonds Vert intitulé « aide aux Maires bâtisseurs » est destiné à soutenir financièrement les communes dans leurs projets de production de logements. Sont éligibles les projets d'au moins 2 logements dont l'autorisation d'urbanisme a été délivrée entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 avec une mise en chantier avant le 30 juin 2027 sur des terrains en zone U où dans les dents creuses.

L'aide proposée est forfaitaire et s'élève entre 1000 à 2000€/logement avec possiblement un bonus pour les logements sociaux et un pour des logements HPE.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

Vu l'axe 1 du dispositif du Fonds vert ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter cette aide pour les dossiers d'urbanisme qui pourraient bénéficier de ce dispositif.

10°) PROLONGATION DU BAIL PRECAIRE POUR LE STOCKAGE DE BOIS DE PEUPLIER : 72/2025

Rapporteur : Monsieur Michel ERDINGER, Conseiller Municipal Délégué

En septembre 2024, le Conseil Municipal avait approuvé la location par la Commune d'une parcelle située sur le ban de Colmar (section HD n° 184) pour y stocker du bois de peuplier en grumes afin de le transformer en plaquettes énergie. Ce bail a été signé pour une durée de 1 an. Il arrive donc à échéance le 30 courant.

Les bois sont toujours stockés pour le moment. L'ONF, exploitant de notre forêt, n'a pas à ce jour traité ce stock, cela notamment en raison du départ en retraite de notre garde forestier et de l'arrivée de son remplaçant courant de ce mois. Aussi, afin de lui laisser le temps de prendre connaissance des affaires en cours, il est proposé de solliciter le renouvellement pour 1 année de ce bail précaire, aux mêmes conditions que l'an passé.

Après l'exposé de Monsieur Michel ERDINGER, Conseiller Municipal Délégué, et après en avoir délibéré,

Vu le projet de bail ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter auprès du propriétaire le renouvellement pour 1 année de ce bail précaire, aux mêmes conditions que l'an passé.
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, de l'application des présentes décisions et l'autorise à signer tout document y afférant.

11°) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES JARDINS COMMUNAUX : 73/2025

Rapporteur : Monsieur Guy BAUER, Maire Adjoint

La Commission Administrative du 21 juillet 2025 propose de modifier le règlement des jardins communaux, en y remplaçant l'article 16 par :

Art. 16 – Toute parcelle doit être cultivée à hauteur minimum de 50 %.

Pour la partie restante dite « de loisirs », il est interdit de façon formelle :

- d'installer une piscine même si elle est démontable,
- d'installer une tente, des toilettes ou équipements dérivés,
- d'utiliser le cabanon, s'il y en a, comme habitat permanent, ni même provisoire,
- d'organiser des manifestations qui mettraient en cause la tranquillité et l'ordre public...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Après l'exposé de Monsieur Guy BAUER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier l'article 16 du règlement des jardins communaux, ainsi rédigés :

Art. 16 – Toute parcelle doit être cultivée à hauteur minimum de 50 %.

Pour la partie restante dite « de loisirs », il est interdit de façon formelle :

- d'installer une piscine même si elle est démontable,
- d'installer une tente, des toilettes ou équipements dérivés,
- d'utiliser le cabanon, s'il y en a, comme habitat permanent, ni même provisoire,
- d'organiser des manifestations qui mettraient en cause la tranquillité et l'ordre public...

Cette liste n'est pas exhaustive.

- **CHARGE** Madame la Maire de la mise en œuvre de cette décision.

12°) PROLONGATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION L'ECHO DE LA FECHT POUR 3 ANNEES : 74/2025

Rapporteur : Monsieur Guy BAUER, Maire Adjoint

Depuis 2010, la Commune a contracté avec l'association l'écho de la Fecht une convention leur permettant d'utiliser le 1^{er} étage et les combles du bâtiment C de l'école Fecht pour l'école de musique. Le dernier avenant prolongeait cette convention jusqu'au 1^{er} septembre 2025.

Aussi, il est proposé, au Conseil, à l'instar des avenants précédents, de prolonger cette mise à disposition pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 1^{er} septembre 2028 par un avenant (n°5).

Aucun autre article n'est modifié.

Après l'exposé de Monsieur Guy BAUER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

Vu le projet de convention ci-joint ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** par avenant, la prolongation pour une durée de 3 ans de la convention avec l'association l'écho de la Fecht pour la mise à disposition de locaux au 1^{er} étage et dans les combles du bâtiment C de l'école Fecht, soit du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 1^{er} septembre 2028.
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, de l'application des présentes décisions et l'autorise à signer tout document y afférant.

13°) ADHESION AU RELAIS PETITE ENFANCE DE COLMAR : 75/2025

Rapporteur : Madame Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe

La Commune compte aujourd'hui près d'une trentaine d'assistantes maternelles.

Plusieurs d'entre-elles ont sollicité la Mairie pour avoir un lieu de rencontre. La Commune n'ayant pas de locaux adéquats, nous avons sollicité la Ville de Colmar, avec l'appui de la CAF, pour adhérer au Relais Petite Enfance de Colmar qui est situé à quelques centaines de mètres de notre ban communal (2 rue de Riquewihr à Colmar) lors d'une visite sur place, le 9 juillet dernier.

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange animés par une équipe pluridisciplinaire spécialisée. Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Ils peuvent aussi être accompagnés dans les démarches administratives liées à l'accueil de leur enfant.

De leur côté, les assistants maternels peuvent obtenir un soutien et un accompagnement dans la pratique quotidienne de leur métier.

Des ateliers éducatifs sont proposés aux enfants accueillis par les assistants maternels pour favoriser leur sociabilisation et leur éveil.

L'adhésion au Relais Petite Enfance est annuelle et, pour 2026, son tarif est fixé à 160€/assistant maternel exerçant sur la Commune.

Après l'exposé de Madame Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

Vu l'accord de la Ville de Colmar à notre demande d'adhésion au Relais Petite Enfance de Colmar ;

Vu le projet de convention ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au Relais Petite Enfance de Colmar à compter de l'année 2026.
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, de l'application des présentes décisions et l'autorise à signer tout document y afférant.

14°) PLAN DE MOBILITE 2026-2036 DE COLMAR AGGLOMERATION : 76/2025

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

Le Plan de mobilité (PDM), anciennement appelé Plan de déplacements urbains (PDU), est un document de planification défini aux articles L.1214-1 et suivants du Code des transports qui détermine l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. Il est élaboré par l'agglomération.

Lors de son conseil communautaire du 12 juin dernier, Colmar Agglomération a présenté et approuvé son projet de Plan de mobilité 2026-2036.

L'élaboration de ce nouveau plan a abouti à la proposition de 32 actions concrètes, regroupées en 7 leviers d'actions dont 4 leviers principaux et 3 leviers secondaires :

4 Leviers principaux d'actions :

- Développer l'usage des modes actifs
- Améliorer le partage multimodal de la voirie
- Développer l'usage des transports collectifs
- Diminuer l'usage individuel de la voiture

3 leviers secondaires :

- Développer le management de la mobilité
- Accompagner le développement des nouveaux usages de la voiture
- Inciter au développement de la logistique durable

Le projet de plan de mobilité est soumis, pour avis, aux conseils municipaux.

Après l'exposé de Madame Denise STOECKLE, Maire, et après en avoir délibéré,

Conformément à articles L1214-15 du Code des transports,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.

15°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : 77/2025

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

Suite à la publication de la liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial (ancienneté) – session 2025, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Suite à l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8 ;
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1 ;
- Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 ;
- Vu** le budget communal ;
- Vu** l'état du personnel de la Mairie d'Ingersheim ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, pour permettre la promotion du chef du pôle technique,
- **CHARGE** Madame la Maire de procéder à l'actualisation de l'état du personnel,
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **DEMANDE** à Madame la Maire de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2025,
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs ci-après :

EMPLOI	GRADE	Effectif budgétaire pourvu au 01/04/2025	Dont : temps non complet
SECRETARIAT GENERAL			
Directeur général des services	Attaché	1	0
Secrétaire général de mairie	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Chargé de l'urbanisme	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	1	0
Responsable du pôle RH et scolaire - CCAS	Attaché	1	0
Chef du pôle comptabilité, secrétariat général, culture et communication	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	1	0
Officier d'état civil et chargé de l'accueil et du cimetière	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	1	0
Officier d'état civil et chargé de l'accueil et des élections	Adjoint administratif	1	0
Assistant administratif et comptable	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	1	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif	1	0
SECTEUR SCOLAIRE			
ATSEM	ATSEM ppal de 1 ^{ère} classe	1	1
	ATSEM ppal de 2 ^{ème} classe	1	1
Maitresse de maison	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	1	0
Agent de nettoyage	Adjoint technique	3	3
SECTEUR POLICE			
Policier municipal	Brigadier-chef principal	1	0
SECTEUR TECHNIQUE			
Chef du pôle technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0
	Agent de maîtrise	1	0
Chef du pôle projets	Technicien ppal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien	Adjoint technique	1	0
Responsable des espaces verts	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	1	0
Jardinier	Adjoint technique	3	0
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	2	0
Agent chargé de la propreté publique et des interventions publiques polyvalent	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	1	0
Surveillant et aide à la traversée de route	Adjoint technique	1	1

16°) DIVERS

Nouvelle salle polyvalente :

Madame la Maire avait demandé aux membres du Conseil municipal de réfléchir au nom qui pourrait être donné à la nouvelle salle polyvalente.

Plusieurs propositions ont émergées et c'est « le Letz » qui est retenu.

Jumelage :**Randonnée dans les Vosges :**

Madame Denise STOECKLE, Maire, précise que les 13 et 14 septembre derniers, des Elus d'Ingersheim et une délégation d'Ingersheim (Allemagne) se sont retrouvés pour la traditionnelle randonnée dans les Vosges. Un circuit d'environ 20 km a mené le groupe sur les hauteurs des montagnes vosgiennes. La journée s'est terminée autour d'un repas marcaire.

Tournoi de pétanque :

Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 1^{er} Maire Adjoint, rappelle que le traditionnel tournoi de pétanque à Ingersheim (Allemagne) aura lieu les 27 et 28 septembre prochains. Le départ est fixé le vendredi 26 septembre au soir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame Denise STOECKLE, Maire, clôt la séance à 21 h.



La Maire :

Denise STOECKLE

La secrétaire de séance :

Laure LAPLAGNE

